Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20261110-103_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 10 novembre 2026

Rapporteur : Mme GUGUEN

n°103-2026

PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2025

DELIBERATION

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 5,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.231-1 à L.231-4,
Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales fixant les conditions et les modalités de la mise en œuvre du RSU,
Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 modifié par l'arrêté du 14 août 2023 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,
Considérant l'avis favorable du Comité social territorial émis lors de sa réunion du 5 novembre 2026,
Considérant l'avis favorable de la commission ressources humaines réunie le 9 octobre 2026,

Ayant entendu l'exposé de Madame Karine GUGUEN, Adjointe au Maire déléguée aux ressources humaines, aux travaux, à la voirie et aux mobilités,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	32	Pouvoir	1	Votants	33	Absent

PREND ACTE de la présentation du rapport social unique de la commune portant sur l'année 2025 et de l'avis émis par le Comité social territorial lors de sa réunion du 5 novembre 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire — Le secrétaire de séance

Loïc BARBOT — Jérôme KERHARDY

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20261110-103_2026-DE